

## **Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)**

**Durée:** 21 jours, 3 jours heure(s)

---

**Niveau à la sortie :** Sans niveau

## Public concerné

Professionnel du sanitaire, du social et du médico-social

### Pour les professionnels :

Accompagnant Éducatif et Social (AES)  
Aide Médico-psychologique (AMP)  
Auxiliaire de Vie Sociale (AVS)  
Assistant de Régulation Médicale (ARM)  
Ambulancier  
Auxiliaire-ambulancier  
Assistant médical  
Aide-soignant  
Auxiliaire de puériculture  
Infirmier (IDE)  
Infirmier de bloc opératoire (IBODE)  
Infirmier anesthésiste (IADE)  
Infirmier puériculture  
Masseur-kinésithérapeute  
Pédicure-podologue  
Manipulateur d'électroradiologie  
Technicien de laboratoire en analyse biomédical  
Préleveur sanguin (en cours de formation)  
Ergothérapeute  
Psychomotricien  
Orthophoniste  
Orthoptiste  
Audioprothésiste  
Opticien-lunetier  
Prothésiste  
Orthésiste  
Diététicien  
Chirurgien-dentiste  
Assistant dentaire  
Sage-femme  
Médecin  
Pharmacien  
Préparateur en pharmacie hospitalière

Domicile (SSIAD, SAAD, services à la personne...)  
Handicap (MAS, FAM, IME, ESAT...)  
Petite-enfance (Crèche...)  
Personnes âgées (EHPAD, MAPA...)  
Sanitaire (hôpitaux, cliniques, SSR, maison de santé, centre de santé...)  
Psychiatrie

## Prérequis et conditions d'accès

Etre professionnels de santé éligible au GSU 2

---

## Objectif(s) professionnel(s) visé(s)

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence médicale et à sa prise en charge en équipe , en utilisant des techniques non invasives, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale

Se situer en tant que professionnel de santé dans la chaîne de soins face à un risque collectif

---

## Compétences visées

Prendre en charge, seul ou en équipe, une urgence médicale en attendant l'arrivée de l'équipe médicale

## Contenu de la formation

### Module 1 : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant de :

Identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien ;

Alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés ;

Identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;

Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats ;

Arrêter une hémorragie externe ;

Identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...);

Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;

Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence ;

### Module 2 : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant de :

Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer

les gestes adéquats ;

Identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;

Appliquer les règles élémentaires d'hygiène ;

En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;

Prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette) ;

Effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage ;

Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné ;

Appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;

### **3° Un module, d'une durée de quatre heures, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux risques collectifs permettant de :**

Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement) ;

Participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN) ;

S'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée ;

Etre sensibilisé aux risques NRBC-E et d'identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

## **Accès**

**Accès par bloc de compétences :** Non

**Conditions d'accès :** Pas de sélection

## **Validation**

**Test de positionnement amont :** Questionnaire en ligne ou quizz

**Evaluation et validation des compétences :** Evaluation continue

**Sanctions de la formation :** Attestation de formation AFGSU 2

## **Méthodes pédagogiques**

Présentiel

Apports théoriques  
Mises en situation  
Simulation, jeux de rôles, serious games  
Exercices pratiques

## Intervenant(s)

**Intervenant(s) permanent(s)** : Cadre de santé, Infirmier, Formateurs habilités par le SESU

**Intervenant(s) externe(s)** : Aide-soignant, Ambulancier, Cadre de santé, Infirmier

## Références et documents d'appui

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation Gestes et Soins d'Urgence  
Livret ANCESU

## Modalités d'entrée en formation et délais d'accès

Entrée et sorties permanentes (multi-sessions inter)

**Nombre de stagiaires par session** : De 06 à 12 personnes

## Tarif (en €)

480€ / personne - Tarif intra : nous consulter

## Droits d'inscription

Consulter notre calendrier inter pour visualiser nos sessions en cours

## Acteurs pouvant vous aider sur le financement

OPCO

Employeurs

## Les +

En 2020, **97% des apprenants sont satisfaits de nos formations** (Formations continues en sanitaire et sociale et Santé et Sécurité au Travail confondus)

## Accessibilité de la formation

Dans le but de renforcer la qualité et l'efficacité de l'accueil du public qu'il soit en situation de handicap ou non, le centre de formation met en oeuvre des actions adaptées répondant aux attentes :

Accessibilité pédagogique des formations : organiser l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir

Organisation de la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire

Accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation

Adaptation des moyens de la prestation : accessibilité de la formation

Accessibilité du site (cf. livret d'accessibilité)

Mentions d'accessibilité à tous types de handicap

Référents handicaps

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page accessibilité-handicap de notre site web.